

Elle doit être observée par quiconque vit hors de l'état de mariage (célibat ou veuvage).

3) "La chasteté parfaite".

On appelle chasteté parfaite le renoncement "volontaire" et "perpétuel" aux satisfactions, même légitimes (état de mariage), de cet instinct; elle constitue l'état de virginité (1).

III. Sa perte.

Le vice qui fait perdre la chasteté s'appelle l'"impureté" ou la "luxure"; il consiste dans la recherche "dérégulée" de la satisfaction de cet instinct, laquelle est accompagnée normalement de la sensation appelée plaisir de la chair. (C'est à tort qu'on donne parfois le nom de "plaisir mauvais" à cette jouissance, aucun plaisir n'étant mauvais en lui-même.)

Cette satisfaction peut être provoquée "directement", par des actes internes ou externes posés "uniquement" dans ce but (se toucher p. ex.); ou "indirectement", par des actes ayant une autre fin, mais qui amènent avec eux, donc indirectement, cette jouissance (lecture, exercice corporel, travail, p. ex.).

N. B. — Il ne faut pas confondre le plaisir charnel dont il est question ici et dont la sensation est bien localisée, avec le plaisir "sensuel", ou satisfaction de l'un quelconque de nos sens (toucher, vue, odorat...), qui est parfois de nature à "provoquer" le plaisir charnel, comme certaines odeurs, certain laisser-aller dans la tenue, certaine musique..., etc.

Les subdivisions indiquées ci-dessus nous aideront à résoudre la question de la gravité de la faute; en effet:

A. Est-il permis de rechercher "directement" cette satisfaction?

a) "Dans le mariage", la rechercher, de façon à "exclure" la fin propre du contrat, la génération. — quelle que soit la manière — est toujours "gravement coupable", parce que, seule la fin du mariage légitime les actes qui procurent cette jouissance et ceux qui y disposent. Vouloir donc les accomplir hors de ces conditions constitue un péché grave.

(1) *Possibilité de cet état de virginité*: Les faits prouvent qu'il n'est nullement contraire à la nature. Il suppose d'ailleurs une vocation spéciale (I Cor., c. 7).

Grandeur de cet état: Son but: mieux servir Dieu et les autres. — Son motif: imitation plus parfaite de Jésus-Christ et réponse plus généreuse à tout ce qu'il a fait pour nous. — Plus entier domaine de l'esprit sur les sens.

Utilité de cet état: Intensité accrue de mérites, prières, pénitence, apostolat, oeuvres de charité. — Compensation pour autrui. — Sainteté de l'Eglise.